

ORGANISATION DE LA FORMATION ET MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES SPECIFIQUES MASTER
--

ANNEE UNIVERSITAIRE 24-25

Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales validées par le Conseil académique du 30/05/2024.

1. PRESENTATION DE LA FORMATION DE MASTER

DOMAINE : Arts, Langues, Lettres

MENTION : Langues étrangères appliquées (LEA)

Années et/ou Parcours-type (le cas-échéant) : Commerce International Trilingue

Code(s) étape Apogée :

M1 : 2LAI1

M2 : 2LAI2

2. MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées, sanctions...) :

De fait de la présence obligatoire aux cours pour les étudiants en alternance (APP), nous exigeons des étudiants en formation initiale (FI) une présence comparable.

L'assistance aux CM est obligatoire, au même titre que l'assistance aux TD.

Le nombre d'absences est décompté au semestre.

Le nombre toléré d'absences non justifiées, en dehors des devoirs et examens, est de deux. A la 3^e absence injustifiée, l'étudiant verra sa moyenne finale de l'ECUE (c'est-à-dire la matière) divisée par deux.

Les modalités du contrôle de l'assiduité aux DST (devoirs sur table) sont les suivantes :

-En cas d'absence justifiée, il appartient à l'enseignant d'organiser une autre épreuve ou de neutraliser l'épreuve de l'étudiant (pas de note).

-En cas d'absence injustifiée, l'enseignant indique « ABI » à la place de la moyenne de l'ECUE.

3. COMPENSATIONS :

Entre :

- UE d'un même bloc de compétences
- UE d'un même semestre
- UE d'une même année
- Autres compensations X

- Les ECUE d'une même UE se compensent entre elles.
- Les UE d'un même semestre se compensent entre elles, à condition qu'aucune moyenne d'UE ne soit inférieure à 08/20

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :

- Régimes d'études proposés :
Formation initiale (FI) X FI par apprentissage (FA) X Formation continue (FC) X
 - Organisation des études :
Alternance X Stage X
 - Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA ?
Oui Non X
- Si oui lesquels ?

5. AUTRES MODALITES CONCERNANT LA FORMATION :

Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, mémoire, options...

Régime d'évaluation :

Les UE suivantes sont évaluées en contrôle continu :

M1-S1 :

UE - Langues de spécialité
UE - Méthodologie
UE - Négociation commerciale interculturelle
UE - Outils informatiques

M1-S2 :

UE - Langues de spécialité
UE - Négociation commerciale interculturelle
UE Professionnalisation à l'international

M2-S3 :

UE - Négociation commerciale interculturelle
UE - Anglais de spécialité
UE – Langue B de spécialité

Toutes les autres UE sont évaluées en contrôle terminal

Professionnalisation à l'international :

UE 205 (M1-S2)

Le PPT (Projet Personnel Tutoré) et le mémoire de stage/apprentissage font l'objet d'un tutorat personnalisé. Les notes obtenues à l'issue de l'évaluation ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

UE401 (M2-S2)

Le mémoire de stage/apprentissage fait l'objet d'un tutorat personnalisé. Les notes obtenues à l'issue de l'évaluation ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.